

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le jeudi de chaque semaine à Brazzaville

DESTINATIONS	ABONNEMENTS			NUMERO
	1 AN	6 MOIS	3 MOIS	
REPUBLIQUE DU CONGO	24.000	12.000	6.000	500 F CFA
	Voie aérienne exclusivement			
ETRANGER	38.400	19.200	9.600	800 F CFA

□ Annonces judiciaires et légales et avis divers : 460 frs la ligne (il ne sera pas compté moins de 5.000 frs par annonce ou avis).
 Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du "JO".
 □ Propriété foncière et minière : 8.400 frs le texte. □ Déclaration d'association : 15.000 frs le texte.

DIRECTION : TEL./FAX : (+242) 281.52.42 - BOÎTE POSTALE 2.087 BRAZZAVILLE - Email : journal.officiel@sgg.cg
 Règlement : espèces, mandat postal, chèque visé et payable en République du Congo, libellé à l'ordre du **Journal officiel**
 et adressé à la direction du Journal officiel et de la documentation.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

- DECRETS -

- TEXTES PARTICULIERS -

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- Nomination dans les ordres nationaux..... 1589

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

- Nomination..... 1590

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCES -

A - Annonce légale..... 1590
B - Déclaration d'associations..... 1591

PARTIE OFFICIELLE**- DECRETS -****- TEXTES PARTICULIERS -****PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE****NOMINATION DANS LES ORDRES NATIONAUX**

Décret n° 2018-434 du 3 décembre 2018
portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre
du mérite congolais

Est nommée, à titre exceptionnel, dans l'ordre du
mérite congolais :

Au grade de commandeur

Mme **KALZEUBE (Neldikingar Madjimta)**

Les droits de chancellerie prévus par les textes en vi-
gueur ne sont pas applicables.

Le présent décret sera enregistré et publié au Journal
officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 3 décembre 2018

Denis SASSOU-N'GUESSO

Décret n° 2018-462 du 17 décembre 2018
portant nomination à titre normal dans l'ordre du
mérite congolais

Sont nommés, à titre normal, dans l'ordre du mérite
congolais :

Au grade d'officier

MM. :

- **DESCALZI (Claudio)**
- **FIORILLO (Lorenzo)**
- **ROTONDI (Marco)**
- **DIBOU (Marcelin)**
- **LOEMBA NIAMBI (Pascal)**

Au grade de chevalier

- Mme **GIUBILEO (Andrea)**

MM. :

- **MANZATI (Alberto)**
- **BALOUKOULA (Guy Rodrigue)**
- **OKASSA (Fabrice)**
- **TCHIBINDA (Jean Claude)**

- **BABOKA (Philippe Mermoz)**
- **MABIALA (Didier)**
- **TSOUMOU (Achille)**
- **GAKENIE NGANGUIA (Onono)**
- **MORAZZONI (Francesco Achille)**
- **CIGNA (Rosario)**
- **BASSADI (Yvon Bourge)**

Les droits de chancellerie prévus par les textes en vi-
gueur sont applicables.

Le présent décret sera enregistré et publié au Journal
officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 17 décembre 2018

Denis SASSOU-N'GUESSO

Décret n° 2018-463 du 17 décembre 2018
portant nomination à titre normal dans l'ordre du
dévouement congolais

Sont nommés, à titre normal, dans l'ordre du dévoue-
ment congolais :

Au grade d'officier

MM. :

- **LOEMBA (Joseph Ange)**
- **OLOY BOMOHE (André)**
- **GOMAS (Alain Patrick)**
- **MBOKO (Jean Paul)**
- **MANKOU (Jean Robert)**
- **NKOUKA DIENITA (Yvon Gaston)**
- **KISSIMINA (Jean Pierre)**

Au grade de chevalier

Mmes :

- **PEMBE-MOUELET (Gisèle Patricia)**
- **ICKIAS (Arielle Ahmed Patricia)**

MM. :

- **KITSOUKOU NDIMINA (Daniel)**
- **BORRIS (Ricardo)**
- **KOMBO-KISI (Marcel)**
- **MASSAMBA (Jean Pierre)**
- **LOEMBET (Jean Denis Désiré)**
- **GOUALA OKANA (Martial)**
- **MAGLIO (Antonio)**

Les droits de chancellerie prévus par les textes en vi-
gueur sont applicables.

Le présent décret sera enregistré et publié au Journal
officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 17 décembre 2018

Denis SASSOU-N'GUESSO

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

NOMINATION

Décret n° 2018-442 du 12 décembre 2018.

Le colonel **MAKOSSO (Georges)** est nommé directeur des études et des réalisations de la direction générale de l'équipement.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Décret n° 2018-443 du 12 décembre 2018.

Le colonel **EBENGUE (Clotaire)** est nommé directeur des infrastructures de la direction générale de l'équipement.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Décret n° 2018-444 du 12 décembre 2018.

Le colonel **ONONGO (Albert)** est nommé directeur des matériels de la direction générale de l'équipement.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Décret n° 2018-445 du 12 décembre 2018.

Le colonel **BINSAMOU (Guy Gervais Macaire)** est nommé chef d'état-major adjoint de l'armée de terre.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Décret n° 2018-446 du 12 décembre 2018.

Le colonel **OSCHAULDE'S-IBOMBO (Aimé Gatien)** est nommé chef d'état-major interarmées de la zone militaire de défense n° 7.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Décret n° 2018-447 du 12 décembre 2018.

Le colonel **KEOUA KILOUONI (Lazare)** est nommé commandant du 1^{er} régiment d'artillerie sol-sol.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Décret n° 2018-448 du 12 décembre 2018.

Le lieutenant-colonel **LOUSSOLO (Aime Brice Aristide)** est nommé commandant du bataillon de sécurité et des services de la zone militaire de défense n° 9.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Décret n° 2018-449 du 12 décembre 2018.

Le colonel **MAKITA (Amane Majonce Antoine)** est nommé commandant de l'école nationale des sous-officiers d'active.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

PARTIE NON OFFICIELLE**- ANNONCES -**

A - ANNONCE LEGALE

**Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire**

Titulaire d'un office notarial
sis 30, avenue Nelson Mandela
(à côté de l'ex-Forever Living,
non loin de l'Agence Française
de Développement)

Centre-ville - Brazzaville

Tél. : (00 242) 04.418.20.81 / 06.540.59.45

B.P. : 15.244 - E-mail : etudegiscardbavouezagui-
not@gmail.com

République du Congo

Annnonce légale

« **CONGO-TCHAD** »

Société à responsabilité
limitée unipersonnelle

Au capital de 1 000 000 de francs CFA

Siège Social : 105, rue Zanaga

Moungali, Brazzaville

RCCM : CG-BZV-01-2018-B13-00141

République du Congo

Constitution

Suivant acte authentique reçu par Maître Giscard BAVOUEZA GUINOT, notaire en la résidence de Brazzaville, le 5 décembre 2018 et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville,

le 6 décembre 2018, sous le folio 217/6, numéro 522, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes :

- **Dénomination** : « **CONGO-TCHAD** » ;
- **Forme sociale** : Société à responsabilité limitée unipersonnelle (S.A.R.L.U) ;
- **Capital social** : un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000) francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées par l'associé unique ;
- **Siège social** : 105, rue Zanaga, Mounjali, Brazzaville, République du Congo ;
- **Objet social** : La société a pour objet en République du Congo et en général dans tous autres pays :
 - l'import et l'export des détergents, des couches, des matériaux de construction, des matériels et composants électroniques, des pièces automobiles et des voitures ;
 - l'alimentation ;
 - l'agriculture ;
 - l'élevage.
- **Durée** : quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation;
- **Déclaration notariée de souscription et de versement** : aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 5 décembre 2018 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 6 décembre 2018 sous le folio 217/5 numéro 521, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont, intégralement, été libérées par l'associé unique ;
- **Gérant** : Monsieur ADAM Yaya Brahim, de nationalité tchadienne, demeurant à Brazzaville ;
- **Immatriculation au R.C.C.M** : La société est immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier du tribunal de commerce de Brazzaville, le 11 décembre 2018, sous le numéro CG-BZV-01-2018-B13-00141.

Pour avis,

Le notaire

B – DECLARATION D'ASSOCIATIONS

CREATION

Département de Brazzaville

Année 2018

Récépissé n° 018 du 11 décembre 2018.

Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : "**ASSOCIATION SANTE NOURRITURE POUR TOUT AFRICAIN**", en sigle "**ASNTA**". Association à caractère *sociosanitaire*. *Objet* : sensibiliser la population sur les problématiques de la santé et l'alimentation ; soutenir la réalisation des structures de santé de qualité et de performance dans les coins les plus reculés et négligés ; promouvoir l'accès à l'agriculture de grandes étendues pour une meilleure sécurité alimentaire ; développer un partenariat solide avec les institutions nationales et internationales en matière de santé alimentaire ; améliorer le bien-être des populations par l'enseignement des bonnes mœurs. *Siège social* : 01 ter, rue Bandas, arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 26 novembre 2018.

Récépissé n° 455 du 29 novembre 2018.

Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée : "**ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL**", en sigle "**A.P.E.G.T.P.**". Association à caractère *socio-éducatif*. *Objet* : promouvoir les langues, les nouvelles technologies de l'information, de la communication et des métiers en République du Congo ; faciliter les voyages d'études aux bacheliers ; aider les élèves et étudiants dans le parcours de leurs études. *Siège social* : 9, rue Ngoma, quartier Mpiere-Mpiere, arrondissement 7 Mfilou, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 19 novembre 2018.

Année 2009

Récépissé n° 308 du 28 août 2009.

Déclaration au ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation de l'association dénommée : "**MISSION POUR LE SALUT DES ÂMES**", en sigle "**M.S.A**". Association à caractère *religieux*. *Objet* : former les serviteurs chrétiens au moyen des séminaires, conférences, conventions ; initier des projets pour le développement socio-économique et humanitaire dans le cadre de la prise en charge des personnes déshéritées ; construire des orphelinats pour la réinsertion sociale des orphelins. *Siège social* : 22, rue Epengué, quartier Thomas Sankara, arrondissement 7 Mfilou, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 22 mai 2007.

Imprimé dans les ateliers
de l'imprimerie du Journal officiel
B.P.: 2087 Brazzaville